



REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018



L'objectif de l'accueil périscolaire est de :

- **répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin avant la classe, à midi, le soir après l'école, le mercredi toute la journée.**
- **développer des loisirs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement.**
- **participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants.**

Le centre de loisirs est réservé aux **enfants scolarisés de 3 à 12 ans.**

Pour les enfants de moins de 4 ans nous déconseillons trois temps d'accueil périscolaire sur la même journée.

Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne sont pas admis au centre de loisirs.

Un dossier d'inscription doit être obligatoirement complété AVANT tout accueil de votre enfant.

Il devra être complet et rempli obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant.

Se munir impérativement :

- du numéro d'allocataire de Caisse d'allocations familiales.
- du numéro de sécurité sociale.
- du carnet de santé (+ photocopie des vaccins).
- des coordonnées de l'assurance extrascolaire.

✋✋✋ En tant qu'organisateur d'accueil de loisirs nous pouvons utiliser le service CAF PRO.

En inscrivant votre enfant vous acceptez que les organisateurs aient accès à votre QF CAF directement en ligne sur Internet (à noter que nous avons uniquement accès à votre QF et en aucun cas à votre dossier CAF). ✋✋✋

JOURS D'ECOLE ET MERCREDIS RECREATIFS :

INSCRIPTIONS :

Les **inscriptions** pour la semaine suivante seront enregistrées **LES JEUDIS** par la personne responsable.

Toute inscription doit se faire par écrit : **feuille d'inscription, mail ou sms.**

Places limitées en fonction des locaux : la priorité sera donnée aux enfants inscrits régulièrement et de la commune de Pournoy-La-Chétive.

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) :

- 1) **Soit à l'année**, inscriptions régulières, aux mêmes jours tout au long de l'année scolaire,
- 2) **Soit au mois**, dans ce cas, lorsque la période pour laquelle les parents s'étaient déterminés arrive à échéance, ils doivent alors remplir une nouvelle feuille ou mail pour la période suivante.
- 3) **Soit à la semaine**, lorsque qu'il est vraiment impossible de faire une inscription mensuelle, les feuilles ou mail devront nous être remis complétés **au plus tard le jeudi précédent.**

ABSENCES :

En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir directement les animatrices le plus rapidement possible ; l'information transmise à une tierce personne (ex : l'aide maternelle) ne sera pas prise en compte.

Toute absence non justifiée, au moins la veille, sera facturée : matin, midi et/ou soir.

Tout repas doit être décommandé 48h à l'avance sinon il vous sera facturé.

Si l'enfant tombe malade, les inscriptions pourront être déduites sur présentation d'un certificat médical, **sous condition d'avoir prévenu le centre de loisirs dès le matin avant 8h15.**

RETARD :

Tout retard sera facturé 10 € par enfant après 18h30 en accueil périscolaire et 12h le mercredi midi.

FONCTIONNEMENT JOURS D'ECOLE :

Les parents ou la personne autorisée veilleront à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues à l'inscription.

7h30 - 8h30

accueil des enfants dans les locaux du centre de loisirs. A 8h15, les enfants de l'école élémentaire seront accompagnés par une personne responsable.

11h30 à 12h45	Repas et vie quotidienne (passage aux toilettes, lavage des mains, brossage des dents,...). Nous sommes livrés par le Relais Vernois de Verny, les menus sont disponibles au mois, au centre de loisirs ou sur notre site internet.
12h45 à 13h15	activités : jeux collectifs, théâtre-mimes, chorale,...
13h15	retour dans les établissements scolaires.
16 h 30 – 18 h 30	les enfants de maternelles prennent leur goûter fourni par les parents les enfants de l'école élémentaire prennent leur goûter à l'école ou à 16h45 à leur arrivée au centre de loisirs (fourni par les parents)

**ACTIVITES ORGANISEES DE 17H A 17H30 ! MERCI DE BIEN VOULOIR VENIR
CHERCHER VOS ENFANTS A 17H30 AFIN DE PERMETTRE UNE ACTIVITE ABOUTIE !**

Un programme sera réalisé par période entre chaque période de vacances scolaires.

Le centre de loisirs n'est plus tenu comme responsable de l'enfant dès son départ des lieux.

LIEU DE RENDEZ-VOUS ECOLE ELEMENTAIRE : dès la sortie des classes l'enfant doit se présenter à l'animateur(trice) au portail du groupe scolaire ; dans le cas contraire, il sera considéré comme absent et le centre de loisirs ne sera pas tenu responsable de l'enfant. L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du présent règlement.

Jours particuliers :

En cas de fermeture d'une école en raison de grève de l'éducation nationale, les enfants pourront être accueillis en journée sur inscription (mise en place du service minimum gratuit pour l'école maternelle, payant aux tarifs des accueils de loisirs pour l'école élémentaire).

TARIFS :

PERISCOLAIRE HABITANTS POURNOY-LA-CHETIVE

Q.F.	Matin	Midi	Soir 16h30 à 17h30	Soir 16h30 à 18h30
+ 1100	2.56 €	4.07 € + repas 4.98 €	2.56 €	4.54 €
800 à 1099	2.29 €	3.67 € + repas 4.98 €	2.29 €	4.07 €
-799	1.78 €	2.86 € + repas 4.98 €	1.78 €	3.19 €

PERISCOLAIRE COMMUNES EXTERIEURES

Q.F.	Matin	Midi	Soir 16h30 à 17h30	Soir 16h30 à 18h30
+ 1100	3.19 €	5.11 € + repas 4.98 €	3.19 €	5.16 €
800 à 1099	2.92 €	4.71 € + repas 4.98 €	2.92 €	4.69 €
- 799	2.41 €	3.90 € + repas 4.98 €	2.41 €	3.81 €

FONCTIONNEMENT MERCREDIS RECREATIFS :

Les parents ou la personne autorisée veilleront à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues à l'inscription.

7 h 30 – 9 h accueil des enfants (demi-heure avec un coût supplémentaire 7h30-8h)*

9 h - 12 h activités de loisirs, jeux collectifs, temps libre,...

Le centre de loisirs n'est plus tenu comme responsable de l'enfant dès son départ des lieux.

Un programme sera réalisé par période entre chaque période de vacances scolaires.

TARIFS MERCREDIS RECREATIFS :

Q.F.	Mercredi 8h-12h Pournoy-La-Chétive	Mercredi 8h-12h Communes extérieures
+ 1100	6.52 €	6.52 €
800 à 1099	5.87 €	6.02 €
- 799	4.57 €	5.52 €

*1.15 € la demi-heure supplémentaire (7h30-8h)

Réduction : 10% sur les frais de garde d'accueil à partir du second enfant

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

INSCRIPTION :

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la demi-journée. Les enfants peuvent être présents 2, 3, 4 ou 5 dates au centre de loisirs sur une session de centre de loisirs.

Avant chaque séjour un programme d'activités est distribué aux enfants et disponible au centre de loisirs. La date de clôture des inscriptions y sera alors notée.

Toute inscription doit se faire par écrit (feuille d'inscription ou mail). Les inscriptions après la date de clôture seront étudiées selon les places disponibles.

En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir directement les animatrices le plus rapidement possible.

Toute absence non justifiée sera facturée. **Tout repas doit être décommandé 48h** à l'avance sinon il vous sera facturé. Si l'enfant tombe malade, les inscriptions pourront être déduites sur présentation d'un certificat médical **sous condition d'avoir prévenu le centre de loisirs dès le matin avant 8h15.**

RETARD :

Tout retard sera facturé 10 € par enfant après 18h30.

FONCTIONNEMENT :

Les parents ou la personne autorisée veilleront à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues à l'inscription.

7 h 30 – 9 h accueil des enfants (demi-heure avec un coût supplémentaire 7h30-8h)*

9 h - 12 h activités de loisirs, jeux collectifs, temps libre,...

12 h - 14 h repas et temps calme, accueil (13h30 à 14h) des enfants inscrits l'après-midi.

14 h – 17 h activités de loisirs et goûter

17 h – 17h30 départ des enfants, qui rentreront avec une personne désignée

17h30–18 h30 accueil (demi-heure avec un coût supplémentaire)*

TARIFS POURNOY-LA-CHETIVE:

Q.F.	ALSH journée complète	ALSH ½ journée	Midi
+ 1100	17.12 €+ repas 4.98 €	6.52 €	voir tarifs périscolaire
800 à 1099	15.44 €+ repas 4.98 €	5.87 €	
- 799	11.98 €+ repas 4.98 €	4.57 €	

Réduction : 10% sur les frais de garde d'accueil à partir du second enfant

*1.15 € la demi-heure supplémentaire

Déductions possibles : prestations de service CAF (2€ par demi-journée), CE, coupons ATL,...

TARIFS COMMUNES EXTERIEURES :

Q.F.	ALSH journée complète	ALSH ½ journée	Midi
+ 1100	17.12 €+ repas 4.98 €	6.52 €	voir tarifs périscolaire
800 à 1099	16.12 €+ repas 4.98 €	6.02 €	
- 799	15.12 €+ repas 4.98 €	5.52 €	

Réduction : 10% sur les frais de garde d'accueil à partir du second enfant

*1.15 € la demi-heure supplémentaire

Déductions possibles : prestations de service CAF (2€ par demi-journée), CE, coupons ATL,...

INFOS !!! DATES DES ACCUEILS POUR LES PROCHAINES VACANCES SCOLAIRES :

- Vacances de la Toussaint :

- **A.L.S.H. : du lundi 23 au vendredi 27 octobre (= 5 jours)**
- Du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre fermeture du centre, réouverture le lundi 6 novembre pour l'école.

- Vacances de Noël :

- **Pas d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires de fin d'année.**
- Du lundi 25 décembre au vendredi 5 janvier fermeture du centre, réouverture le lundi 8 janvier pour l'école.

- Vacances de Février :
 - o **A.L.S.H. : du lundi 26 février au vendredi 2 mars (= 5 jours)**
 - o Du lundi 5 au vendredi 9 mars fermeture du centre, réouverture lundi 12 mars le matin pour l'école.
- Vacances d'Avril:
 - o **A.L.S.H. : du lundi 23 au jeudi 27 avril (=5 jours)**
 - o Du lundi 30 avril au vendredi 4 mai fermeture du centre, réouverture lundi 7 mai le matin pour l'école.
- Vacances Eté 2018 :
 - o Vacances scolaires vendredi 6 juillet fin des cours
 - o **A.L.S.H. : du lundi 9 juillet au vendredi 20 juillet (= 10 jours)**
 - o Du lundi 23 juillet au vendredi 17 août fermeture du centre
 - o **A.L.S.H. : du lundi 20 au vendredi 31 août (= 10 jours)**
 - o Ouverture en accueil périscolaire le jour de la rentrée scolaire, lundi 3 septembre.

RELATIONS ET MODALITÉS :

LE RESPONSABLE du centre de loisirs est chargé du bon fonctionnement du centre de loisirs, il veillera à la réalisation du projet pédagogique et se tiendra à l'écoute des parents.

Tout problème de dysfonctionnement du centre de loisirs est à signaler au directeur qui prendra, le cas échéant, les dispositions nécessaires.

POUR LES TRAJETS : Les enfants de l'école élémentaire ont un trajet à faire à pied. Pour cette raison, veuillez prévoir des **vêtements adaptés au temps : casquette, vêtements de pluie (idéal cape de pluie ou style k-way, merci d'éviter les parapluies), bonnet et gants,...** ainsi que des chaussures pratiques et confortables. Aucun enfant ne pourra être transporté dans un véhicule, que ce soit celui des animatrices ou d'une tierce personne.

DISPOSITIONS MEDICALES : Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Tout traitement médical à suivre est à spécifier au responsable en donnant un double de l'ORDONNANCE ainsi que les médicaments. Merci de les déposer directement au centre et ne pas passer par les enfants.

RESPECT DU RÈGLEMENT : L'enfant respectera les locaux et le personnel et n'apportera aucun objet personnel, précieux ou dangereux. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. En cas de non-respect de la part de l'enfant et/ou des parents des règles établies, des sanctions seront prises (avertissement, exclusion).

LES DEVOIRS SCOLAIRES : L'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires de l'enfant. Toutefois, ce dernier pourra les effectuer s'il le désire après les temps d'activités.

POUR LA RENTRÉE : les enfants devront être munis d'une paire de chaussons (sauf maternelles) et d'une boîte de mouchoirs.

LE BROSSAGE DES DENTS : Les enfants ont la possibilité de se brosser les dents après le repas de midi. Vous pouvez donc leur fournir une petite trousse marquée à son nom comprenant brosse à dents et dentifrice. Il est de votre responsabilité de gérer l'hygiène de la trousse et de son contenu.

« CUISINE MAISON » : Nous vous informons qu'au cours d'activités cuisines les enfants pourront déguster leur préparation. De plus nous avons parfois des desserts « faits maison » pour certains goûters offerts par les parents. Si vous ne souhaitez pas que les enfants mangent ces préparations merci de nous le signaler.

PAIEMENT :

Le règlement des sommes dues devra être remis à réception d'une facture éditée chaque début de mois.

Le règlement se fait par :

- chèques à l'ordre du Trésor Public,
- chèques CESU,
- en espèces (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS EN MAIRIE**)

Le non-paiement peut entraîner l'exclusion de l'enfant.